



Le Bureau de la CAFAC a retenu les dates du 06 au 07 novembre 2017 pour l'organisation à Dakar, Sénégal de la Vingt-septième Session Plénière (extraordinaire) de la CAFAC.

A cet effet, la CAFAC voudrait encore attirer votre attention sur l'article 6 (1), (2) du Règlement intérieur des séances plénières adopté lors de la 24e Session plénière (extraordinaire) tenue à Dakar (Sénégal) du 1er au 04 juillet 2014 qui stipule que :

« Chaque délégation à la Session Plénière de la CAFAC doit présenter une lettre de Pleins pouvoirs. La lettre doit préciser les noms et fonctions des personnes constituant la délégation de l'État membre ainsi que le niveau ou capacité de participation de chaque personne. Ces pouvoirs, sont remis par avance au Secrétaire Général de la CAFAC ou au moment des inscriptions à la Session Plénière. Les Pouvoirs soumis en retard seront acceptés exceptionnellement en cas de force majeure ».

« Les pouvoirs doivent être signés soit par le Ministre des Affaires étrangères soit par le Ministre chargé de l'Aviation Civile soit par l'Ambassadeur ou le Haut-Commissaire de l'Etat Membre concerné, accrédité à l'État hôte ou à l'UA ».

Pour plus de clarté, vous voudrez bien noter que les délégations des États membres peuvent se composer de représentants, de suppléants et de conseillers. L'un des représentants est désigné comme Chef de la délégation. Le chef de la délégation peut désigner un autre membre de sa délégation pour le remplacer en cas d'absence doté de Pouvoirs lui permettant d'approuver et de signer les Conclusions Résolutions et / ou Déclarations émanant de la Session plénière.

La CAFAC voudrait remercier les Etats ayant déjà confirmé leur présence à la Session et je compte sur la collaboration et le soutien de tous les Etats pour participer à cette rencontre. Enfin, je vous prie de consulter le site internet de la CAFAC à www.afcac.org pour toutes informations logistiques et pratiques, y compris le Bulletin d'Information, la Fiche d'Inscription, la Liste des Hôtels dakarois, etc., relatives à la Session Plénière.

- [Agenda \(pdf\)](#)